

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 juin 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPARTITION DU TEMPS AU COURS DU JOUR DÉSIGNÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je crois que si vous le demandiez à la Chambre, vous verriez qu'elle consentirait à l'unanimité à ce que nous suivions la même procédure qu'hier en permettant à chaque caucus d'utiliser les 20 minutes qui sont imparties à ses députés selon l'une des deux méthodes suivantes. Dans le premier cas, le député désigné pourrait utiliser les 20 minutes habituelles suivies de la période de 10 minutes pour les questions et les réponses, ou bien comme nous l'avons fait hier, chaque caucus pourrait, dans le deuxième cas, diviser cette période entre ses députés en séquences de 10 minutes immédiatement suivies d'une période de questions et de réponses d'une durée de cinq minutes. Un autre député du même caucus lui emboîterait le pas toujours pour la deuxième séquence de 10 minutes suivie de cinq minutes supplémentaires pour la période des questions et des réponses.

Si vous lui en faites la demande, je crois que la Chambre sera d'accord pour que nous suivions cette procédure qui est exactement la même que nous avons suivie hier. Et si la Chambre n'y voit pas d'inconvénient, compte tenu de l'heure à laquelle nous commencerions, je pourrais lui dire immédiatement que notre premier orateur prendra la parole pendant 20 minutes au départ parce qu'il est notre chef de file pour la circonstance.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'approuve la proposition qui a été faite concernant notre façon de procéder aujourd'hui. Il est certain que nous collaborerons, mais cela nous pose un problème pour ce qui est de la rotation normale des orateurs. Nous, du Nouveau Parti démocratique, ne profiterons pas de ce changement parce que nous n'aurons probablement qu'un seul orateur aujourd'hui. Notre premier orateur fera, lui aussi, un discours de 20 minutes, suivi d'une période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations.

L'un des problèmes que nous avons, c'est qu'il est peu avantageux pour nous de collaborer à une telle initiative une journée comme aujourd'hui. Maintenant que nous avons signalé le problème, on pourra peut-être en tenir compte la prochaine fois que des propositions du genre seront faites à l'occasion de journées de l'opposition. Cependant, pour faire preuve de bonne volonté et, ce qui est peut-être plus important encore, pour donner à la Chambre la possibilité d'essayer de nouvelles façon de procéder en ce qui concerne le débat, nous allons certainement collaborer aujourd'hui.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je peux confirmer que le gouvernement est disposé à apporter, lui aussi, sa collaboration. Nous voudrions cependant que le ministre puisse prendre la parole ce matin avant 11 heures. C'est là notre seule préoccupation, et cela ne change rien aux périodes de 20 minutes et de 10 minutes.

M. le vice-président: Je vois que la Chambre est disposée à procéder de cette façon.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81 — LES SERVICES DE TRAINS DE VOYAGEURS)

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour ses politiques punitives et à court terme visant à éliminer les services de trains de voyageurs au Canada en dépit du fait que ces services sont essentiels au développement des collectivités dans toutes les régions du Canada.

• (1010)

—Monsieur le Président, la présidence, comme c'est toujours le cas, occupe un poste de grande autorité et, par conséquent, doit faire preuve de grande neutralité. Comme il se doit, vous avez lu cette motion, clairement, brièvement et sans passion. Étant donné ce dernier qualificatif, je pense que je dois la relire, du fait que vous vous